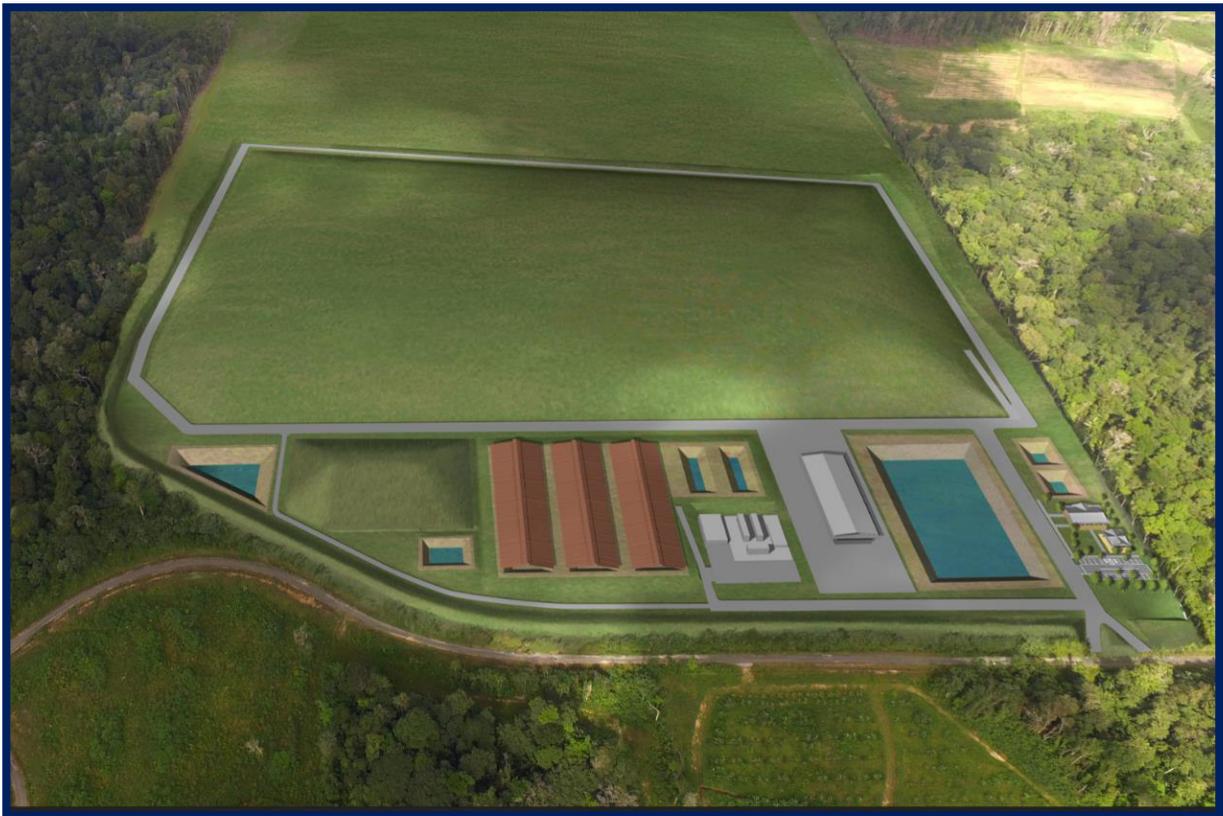


PROJET DE POLE ENVIRONNEMENTAL Kourou (973)

PJ58 Rubrique IED principale



1 RUBRIQUES « IED » DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Au titre des articles L.511-2 et R.511-9 et suivants du Code de l'Environnement, les activités projetées sur le pôle environnemental sont répertoriées dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous les numéros suivants :

Tableau 1 : Rubrique « IED » du pôle environnemental de Wayabo

N°	Désignation des activités	Nature et volume des activités	Régime	Rayon d'affichage
Stockage de déchets				
3540-1	Installations de stockage de déchets autres que celles mentionnées aux rubriques 2720 et 2760-3 1. Installations d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes (A-3) 2. Autres installations que celles classées au titre du 1 lorsqu'elles reçoivent plus de 10 tonnes de déchets par jour (A-3)	Installation de stockage de déchets non dangereux pour une capacité de réception de 108 000 t/an de déchets ménager et assimilés et de déchets industriels banals + 5000 t/an d'amiante liée à des matériaux de construction Soit au maximum 108 000 t/an	A	3 km

**Le site est donc concerné par la directive « IED » du fait de la rubrique 3540.
La rubrique IED principale retenue est la 3540 puisqu'elle est la seule rubrique IED de l'installation.**